

COMITE DES FINANCES LOCALES

Séance du mardi 22 juillet 2025

Délibération n° 2025-13

Décret portant modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L. 425-20 du code des impositions sur les biens et services

Le comité des finances locales,

À l'unanimité des membres présents

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1211-3 ;

Après avoir entendu Madame Sandrine CHAMOUTON, conseillère juridique à la direction des mobilités routières au sein de la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités ;

Donne un avis

favorable

sur le projet de décret qui lui est soumis.

Le Président,


André LAIGNEL